



Date de convocation : 27 Mai 2014
Date d'affichage : 27 Mai 2014
Nombre de Conseillers: - En exercice: 11
- Présents: 11
- Votants: 11

L'An Deux mille Quatorze et le Six du mois de Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: Mesdames CAZET Joëlle, RUIZ Caroline, RUDZKY Nadine, Messieurs CAZET Michel, GARRIGOU Jean-Claude, BERNADET Jean-Pierre, FRANÇOIS Paul, ROZES Nicolas, DERWEDUWEN Xavier, CAZABAN Alexandre, BAROU-DAGUES Éric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline.

1. Lecture du Procès-verbal de la séance du 24 Avril 2014:

Adopté à l'unanimité.

2. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes du Pays de NAY:

Il est proposé de procéder à la désignation du représentant de la commune de SAINT ABIT au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN).

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges procède à l'évaluation des charges des compétences transférées, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres. Elle rend ses conclusions lors de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique (ex taxe professionnelle unique) par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de compétences et de charges ultérieur.

La Commission Locale d'évaluation des transferts de charges est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Chaque commune doit disposer d'au moins un représentant. Il revient ensuite à chaque conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLETC.

Par délibération du 28 avril 2014, le Conseil communautaire de la CCPN a décidé de créer cette commission locale d'évaluation des transferts de charges et d'attribuer un siège à chaque commune membre.

Le Conseil Municipal de SAINT ABIT, à la majorité des membres présents (10 voix pour, 1 abstention) DECIDE de nommer Mr ROZES Nicolas en tant que représentant de la commune de SAINT ABIT au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes du Pays de Nay. La présente délibération sera notifiée à la Communauté de communes du Pays de Nay.

3. Préparation des Fêtes de la Saint Jean :

Les Fêtes de la Saint Jean auront lieu les Vendredi 20, Samedi 21 et Dimanche 22 Juin 2014. Le programme des fêtes sera détaillé sur le prochain bulletin municipal.

4. Demandes de subventions :

Monsieur le Maire présente deux courriers de demandes de subventions :

- l'une déposée par l'Association des Givrés de Nay pour l'organisation, dans le cadre des Fêtes de la Saint Jean, d'un concert et d'une randonnée VTT et pédestre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'accorder à l'Association des Givrés de Nay une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, et chargent Monsieur le Maire d'en informer l'association en question.

- la seconde déposée par l'A.A.P.P.M.A. La Batbielhe (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) : le Conseil Municipal ne donne pas de suite à la requête.

5. Fixation des redevances d'occupation du domaine public :

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les Collectivités Territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et

peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;
Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de fixer les redevances de façon suivante pour l'année 2014 : 1 € le mètre linéaire.

6. Travaux de réfection de la toiture de la salle communale :

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandat il avait été décidé d'effectuer des travaux de réfection de la toiture de la salle communale.

Une subvention du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques avait été accordée pour l'opération projetée, à hauteur de 25 %, soit 5 310 € de subvention pour un coût de travaux estimé alors à 21 241 € HT.

Il souligne également la nécessité et l'urgence d'effectuer ces travaux, en raison des fuites et de la présence d'amiante dans le toit.

Il présente donc aux membres du Conseil Municipal les différentes propositions de prix reçues :

- L'entreprise Ferreira Marciano, de Bourdettes : 22 230.37 € HT, soit 26 676.44 € TTC,
- L'entreprise Carrey et Fils, d'Arudy : 20 290.50 € HT, soit 24 348.60 € TTC,
- L'entreprise Charpente Golliot, de Bourdettes : 18 200.00 € HT, soit 21 840.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de retenir la proposition moins disante pour les travaux de réfection de la toiture de la salle communale, à savoir celle de l'entreprise Charpente Golliot, de Bourdettes, (18 200.00 € HT, soit 21 840.00 € TTC) et précisent que le financement de cette opération sera réalisée de la manière suivante : subvention : 4 550.00 €, fonds libres: 17 290.00 €, soit un total de 21 840.00 €.

7. Questions diverses :

➤ Courses cyclistes :

La commune de SAINT ABIT va être traversée par 2 courses cyclistes au mois de juillet prochain : le 20 Juillet : Etape du Tour, et le 24 Juillet : Tour de France.



La route départementale sera fermée durant quelques heures, pour le passage des cyclistes et/ou de la « caravane » du Tour, soit :

- ⇒ **Le Dimanche 20 Juillet 2014 : fermeture de la route de 6h56 à 9h51 ;**
- ⇒ **Le Jeudi 24 Juillet 2014 : fermeture de la route entre 11h et 14h (horaires à confirmer).**

➤ Plan Communal de Sauvegarde :

49 foyers n'ont pas répondu à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Une relance sera déposée aux foyers concernés.

➤ Congés du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera en congés du 07 au 14 Juillet 2014 inclus, et du 18 Août au 1^{er} Septembre 2014 inclus.

➤ Contrat Territorial du Pays de Nay :

Mr le Maire présente, pour information, le document papier du contrat Territorial du Pays de Nay, qui se trouve en libre consultation à la mairie.

➤ Festival d'Art Sacré :

Il aura lieu le 13 Juillet 2014 et le 06 Septembre 2014.

➤ Comptes rendus de différentes Commissions et réunions :

Les délégués des différentes commissions font un compte rendu : SIDIL, CCPN etc.

➤ AMAP :

Mr le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'AMAP NAY-OUEST, sollicitant la possibilité de pouvoir continuer à occuper le préfabriqué pour les permanences de l'association le mercredi soir entre 18h30 et 19h.

⇒ Accord du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 heures 30.